COMMUNE DE VILLENEUVE

Conseil communal

Déclaration d'intérêts

Nom : Bonez Prénom : Patrick

Groupe politique :

☒ PLR ☐ PS ☐ UDC ☐ Les Vert-e-s ☐ Le Centre

Base légale : Art. 54 du Règlement du Conseil communal du 11 juin 2021

[1] En prenant ses fonctions au sein du Conseil, chaque membre indique au Bureau les éléments suivants :

a) ses activités professionnelles ;	Technicien menuisier
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration ; c) de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, villeneuvois ou non, de droit privé ou de droit public ;	Comité des chalets des Grenouilles
d) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts villeneuvois ou non, privés ou publics ;	
e) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes ;	Garde-faune police VD Commission des routes Délégué EPUDEHL
f) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	Conseiller

[2] Le secret professionnel est réservé.

[3] Il est de la responsabilité du conseiller d'assurer la mise à jour de sa déclaration des intérêts.

[4] Le Bureau veille à ce que tout nouveau conseiller lui communique les indications mentionnées à l'al. 1 avant son assermentation.

Lieu, date : Villeneuve le 04.11.21 Signature :